

## Avertissement

L'édition 2010 du Commerce en France, est présentée pour la première fois selon la nomenclature NAF Rév. 2 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008 (sauf pour les dossiers). Les sources habituellement utilisées pour la réalisation de cet ouvrage n'étant pas encore toutes disponibles dans cette nomenclature, certaines fiches ont dû être supprimées pour cette édition. Elles seront réintégrées dans l'édition 2011. Pour la même raison, l'évolution de l'activité des secteurs du commerce est décrite par les *chiffres d'affaires* et non par les *ventes de marchandises*, comme c'est habituellement le cas. Les écarts entre ces deux mesures de l'activité commerciale sont d'autant plus importants que la part des services ou de fabrication de biens dans l'activité des secteurs est importante.

Par ailleurs, le dispositif de collecte des informations sur les entreprises a été entièrement refondu : le nouveau dispositif d'Élaboration des Statistiques ANnuelles d'Entreprises (Ésane) permet d'alléger la charge statistique sur les entreprises en intégrant dans un seul système les données d'enquête et les sources administratives. En raison de l'entrée en production de ce nouveau dispositif, il n'est possible de diffuser des résultats sur l'année 2008 qu'au niveau groupe de la nomenclature, c'est-à-dire à un niveau plus agrégé que ce n'est le cas habituellement. Ainsi, cette édition présente des données moins détaillées que celles des années précédentes. Les résultats au niveau le plus fin de la nomenclature d'activité seront de nouveau diffusés à partir de la prochaine édition qui portera sur l'année 2009.

Le champ de la publication s'est également élargi par rapport à l'édition précédente, avec la prise en compte des Dom dans le dispositif Ésane ; sauf mention contraire dans certaines fiches, les résultats font désormais référence à la France entière.

Ces différents changements rendent très difficiles les comparaisons avec les éditions précédentes. Ils amènent à une augmentation de l'ordre de 100 milliards d'euros du chiffre d'affaires de l'ensemble des secteurs du commerce. Une partie, de l'ordre de 35 milliards d'euros, résulte de l'amélioration du dispositif qui permet de réconcilier les données d'enquête avec les données administratives.

Enfin, dans cet ouvrage, le terme « entreprise » désigne toute unité légale déclarée au répertoire : entreprises individuelles (personnes physiques) et sociétés (personnes morales). Il ne correspond pas à la notion d'entreprise en tant qu'acteur économique, définie dans la loi de modernisation de l'économie (LME) et son décret d'application n° 2008-1354 du 18 décembre 2008, que les statistiques ne permettent pas encore d'appréhender actuellement.

## Signes conventionnels utilisés

...	Résultats non disponibles
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Nombre provisoire
sd	Compte semi-définitif
ε	Résultat inférieur à la moitié de l'unité du dernier ordre exprimé
n.s.	Non significatif
K€	Milliers d'euros
M€	Millions d'euros
Md€	Milliards d'euros